

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 16 NOVEMBRE 2023

Délibération affichée

Le 24 NOV. 2023

Effectif du Conseil : 33
Présents : 22
Absents et Excusé(es) : 07
Procuration(s) : 04

N° d'ordre : 59/2023

Domaine d'intervention : 7.10/ Divers.

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi seize du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du neuf novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 09 novembre 2023

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 2^{ème} Adjoint ; Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 4^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddy ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François ; M. REJON Philippe ; - Mme OUSSSELIN Johanna, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Adjoint (procuration donnée à Madame OTTO Julie) ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Adjoint (procuration donnée à Monsieur GENDREY Roland) ; - Mme LACROIX Jenia 9^{ème} adjoint (procuration donnée à Monsieur ATALLAH André Maire) ; - Mme PENCHARD Marie-Luce (procuration donnée à Mme GUILLAUME Myriam) ; Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. PERAIN Franck ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme MONGE Dunia, Conseillers Municipaux.

Les 22 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION ADOPTANT LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57
AU 1^{ER} JANVIER 2024.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023 - DELIB N° 59/2023 - REF : 7.10/ DIVERS
« DÉLIBÉRATION ADOPTANT LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024. »

Monsieur le Maire propose alors à l'Assemblée d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la Commune de la M14 vers la M57, à compter du 1er janvier 2024.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
VU l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU l'avis favorable du comptable public en date du 09/11/2023

CONSIDERANT que cette nouvelle nomenclature est amenée à être généralisée à l'ensemble des collectivités territoriales à compter du 1er janvier 2024 ;

CONSIDERANT que le référentiel M57 permet une plus grande souplesse ;

APRES en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la Commune de Basse-Terre, de la M14 vers la M57, à compter du 1er janvier 2024.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

Fait à Basse-Terre, le 21 NOV. 2023

La transmission en Préfecture le 22 NOV. 2023

L'affichage et/ou la publication le 24 NOV. 2023

Et/ou la notification le


Pour le Maire Empêché
B. GUILLAUME
1er Adjoint


Pour le Maire Empêché
B. GUILLAUME
1er Adjoint